

2008

**RAPPORT DE GESTION
ET ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2008**



Sommaire

RAPPORT DE GESTION

1. Éléments de contexte	2
2. Équilibre général	2
3. Projet HA-MAVL	3
4. Projet FA-VL	4
5. Activités industrielles	5
6. Subvention publique	7
7. Autres activités	8
8. Sécurisation du financement des charges nucléaires futures	8
9. Développement durable	8
10. Évolution prévisible de la situation de l'Agence	9

ÉTATS FINANCIERS

1. Bilan, compte de résultat et flux de trésorerie	10
2. Principes comptables	16
3. Notes au compte de résultat	18
4. Notes au bilan	24

INSTANCES

1. Conseil d'administration	38
2. Comité financier	39
3. Conseil scientifique	39

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

40

_RAPPORT DE GESTION

1. Éléments de contexte

L'année 2008 a été marquée par deux événements majeurs :

- la préparation du nouveau contrat d'objectifs État-Andra pour la période 2009-2012 ;
- la réalisation d'un appel à candidatures pour la recherche de sites d'implantation potentiels pour le stockage de déchets radioactifs de faible activité à vie longue (FA-VL). Un rapport d'analyse des différentes candidatures a été remis au ministre d'État fin 2008.

L'année 2008 est également la première année pleine pour le fonctionnement de la Commission nationale des aides dans le domaine radioactif (Cnar) qui élabore la doctrine pour la gestion des sites pollués à responsable défaillant et la prise en charge aidée des objets radioactifs détenus par les particuliers et les établissements publics.

Sur les centres de stockage, l'activité a été marquée par :

- la préparation des dossiers réglementaires pour le Centre de stockage de la Manche : le rapport sur la pérennité de la couverture et le rapport de sûreté ont été remis à l'ASN début 2009 ;
- le lancement d'une nouvelle phase de construction d'ouvrages neufs au Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité (CSFMA) avec la réalisation du troisième ouvrage pour les couvercles de cuve et les travaux préparatoires pour huit ouvrages destinés aux colis à enveloppe durable.

En ce qui concerne le projet HA-MAVL, la réalisation des forages sur le site de Meuse/Haute-Marne dans le cadre du programme de reconnaissance de la zone de transposition s'est achevée en septembre 2008. La construction du Centre technologique servant à entreposer et exposer au public les démonstrateurs (CTE) s'est déroulée conformément au planning avec une étape importante franchie les 23 et 24 octobre, lors de l'accueil de la conférence Euradwaste. Le Centre ouvrira ses portes au public en juin 2009.

Enfin, les incidents sur le site de la Socatri à l'été 2008, dont l'un concernait un rejet de carbone 14 provoqué par le traitement d'un colis de l'Andra provenant du chantier Isotopchim, ont eu des conséquences importantes sur l'activité « petits producteurs ». La collecte des déchets chez les petits producteurs a été suspendue pendant environ deux mois.

2. Équilibre général

La production de l'exercice s'élève en 2008 à 176,2 M€, contre 134,5 M€ en 2007, en lien direct avec la réalisation du projet HA-MAVL (+ 33,4 M€).

Depuis 2006, année du vote de la loi, des évolutions importantes sont constatées :

- la production de l'exercice a augmenté de 50 % (+ 58 M€) ;
- les charges de personnel ont augmenté de 17 % (+ 4,8 M€) ;
- les achats et les charges externes, qui représentent plus de deux tiers des charges de l'Agence, ont augmenté de 54 % (+ 40,9 M€).

À la fin d'année, l'effectif présent est de 395 personnes y compris 3 postdoctorants, contre 367 en 2007 et 348 en 2006. Les recrutements réalisés en 2008 – hors mobilité interne et hors CDD – sont au nombre de 56, pour 55 en 2007 dont environ 30 % sur les sites de l'Aube et de Meuse/Haute-Marne.

Ces chiffres illustrent la dynamique de développement dans laquelle s'est inscrite l'Agence à la suite du vote de la loi du 28 juin 2006 avec la relance du projet FA-VL et le confortement du projet HA-MAVL. La sous-traitance évolue trois fois plus vite que les charges de personnel, ce qui pose également la question de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), sujet qui a fait l'objet d'une présentation spécifique au conseil d'administration du 28 juin 2008. Anticiper l'évolution des métiers, mieux prévoir les compétences dont l'Agence aura besoin et donner aux salariés une visibilité sur les évolutions de contexte de travail (technologiques, organisationnelles, lieu de travail), constituent un enjeu fort pour l'Agence, en particulier pour préparer la mise en œuvre industrielle des futurs centres de stockage.

Le résultat net dégagé est de 4,4 M€ à comparer à 5,4 M€ en 2007 et à 1,1 M€ en 2006. Le résultat est principalement porté par l'exploitation industrielle des centres, le crédit d'impôt recherche restant un contributeur important. Il convient de souligner que, pour la première année depuis sa mise en service en 2003, l'activité du centre de stockage de déchets de très faible activité atteint l'équilibre.

Fin décembre 2008, la trésorerie de l'Agence s'élève à 58,6 M€ (pour une estimation de 50,4 M€ et une trésorerie fin 2007 de 76 M€), soit une évolution de - 17,4 M€ par rapport à 2007. Hors « fonds recherche », la trésorerie constitue, pour une large part, la contrepartie d'engagements provisionnés (pour le secteur non électronucléaire, le Centre de la Manche, la couverture et la fermeture du CSFMA, la remise en état et la surveillance du CSTFA...).

Le fonds « recherche », opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2007, est alimenté par la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base (INB), dite « de recherche » dont les modalités de calcul ont fait l'objet pour 2008 du décret du 26 décembre 2007 sur la base des projets de budget préparés par l'Andra et discutés avec les tutelles et les exploitants nucléaires. Ainsi, 97,7 M€ ont été versés à l'Agence en 2008. Le fonds « recherche » est identifié séparément au sein de la comptabilité de l'Agence, conformément à la loi du 28 juin 2006.

Par ailleurs, l'Agence a mis en œuvre dès le début 2008 les nouvelles dispositions de la loi de modernisation sur l'économie du 4 août 2008 qui prévoit un plafonnement des délais de paiement à soixante jours. Le délai de paiement moyen d'un fournisseur en 2008 est de 52 jours (contre 63 en 2007) tandis que le délai d'encaissement des factures émises est de 58 jours lors de la même période (contre 65 en 2007).

Dans le domaine de la qualité et de l'environnement, l'audit de suivi a conduit au maintien des deux certifications ISO 9001 et ISO 14001. Par ailleurs, des formations de sensibilisation au développement durable ont été menées auprès de l'ensemble du personnel de l'Agence.

3. Projet HA-MAVL

Le projet HA-MAVL est mené dans le cadre de la loi du 28 juin 2006 qui confie à l'Andra la mission de préparer un dossier de demande d'autorisation de création d'un stockage réversible profond pour les déchets de haute activité et moyenne activité à vie longue.

L'année 2008 a été principalement consacrée à la réalisation des études et des travaux en vue du rapport d'étape à remettre au Gouvernement fin 2009 conformément au Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). On notera également :

- la réalisation des forages sur le site de Meuse/Haute-Marne dans le cadre du programme de reconnaissance de la zone de transposition, devant conduire en 2009 à la proposition d'une zone d'intérêt pour une reconnaissance approfondie ;
- le creusement de deux galeries expérimentales dans le Laboratoire souterrain destinées à mettre à disposition en 2009

- une zone pour des essais phénoménologiques complémentaires et une zone d'essais de creusement d'alvéoles HA ;
- la construction du CTE (Centre technologique) qui sera inauguré mi-2009 ;
- les études et les acquisitions associées à la mise en place d'un observatoire pérenne de l'environnement (OPE) en Meuse/Haute-Marne permettent la constitution progressive d'un référentiel environnemental du site.

Les études scientifiques, techniques et de sûreté ont été menées pour préparer les jalons 2009 du projet : choix d'options de conception, sûreté, et réversibilité ; mise à jour du modèle d'inventaire de dimensionnement ; recensement des besoins en entreposage et options d'entreposage.

Le montant non consommé dans le fonds « recherche » fin 2008 s'élève à 1,4 M€.

4. Projet FA-VL

Dans le cadre de la loi de programme du 28 juin 2006, l'État a confié à l'Andra la mission de mettre en service un nouveau stockage pour les déchets radifères et de graphite, déchets radioactifs de faible activité à vie longue (FA-VL). Un nouveau programme de recherche et d'études a donc été élaboré pour mettre au point des solutions et préparer une demande d'autorisation de création d'un stockage à faible profondeur.

Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire a missionné l'Andra en juin 2008 pour rechercher un site qui puisse accueillir un centre de stockage pour ces déchets. L'Andra a proposé une démarche de recherche de site ouverte et progressive, fondée sur le volontariat des collectivités. Un appel à candidatures a ainsi été lancé en juin 2008 auprès de 3 115 communes situées dans huit régions et vingt départements. Ces communes se trouvent dans les cantons dont la géologie est *a priori* favorable à un centre de stockage FA-VL. Une quarantaine de communes a ainsi manifesté son intérêt pour le projet et s'est portée candidate pour que l'Andra réalise des investigations sur le terrain (forages, mesures géophysiques, cartographie) qui permettront de vérifier la faisabilité du projet.

Après analyse par l'Andra des candidatures sur les plans géologique, environnemental et socio-économique, le Gouvernement doit choisir début 2009 les deux ou trois communes retenues pour réaliser les investigations géologiques en 2009 et 2010.

Par ailleurs, dans son rapport d'étape 2008 préalable à la recherche de site, l'Andra a précisé les options techniques envisagées pour la suite des études. Pour les déchets de graphite, l'option d'un stockage en galerie (dit « avec couverture intacte ») est désormais privilégiée. Pour les déchets radifères, les études seront poursuivies sur les deux options de stockage (à ciel ouvert « avec couverture remaniée », ou avec couverture intacte).

Ce projet est financé par les propriétaires des déchets. L'Andra participe au financement au titre des déchets qu'elle collecte auprès de petits producteurs (hôpitaux, établissements publics, établissements d'enseignement et de recherche,...) ou de particuliers.

5. Activités industrielles

L'Andra est chargée « d'assurer la gestion des centres de stockage à long terme », ce qu'elle fait dans un souci constant de rigueur afin de protéger au mieux l'homme et son environnement. C'est donc dans des conditions de sûreté très rigoureuses qu'elle fournit le meilleur service industriel possible aux producteurs de déchets en matière de stockage de leurs déchets de très faible, faible et moyenne activité. Elle a, pour ce faire, renforcé ses dispositifs d'écoute clients afin de mieux recueillir leurs besoins et leur avis sur ses prestations.

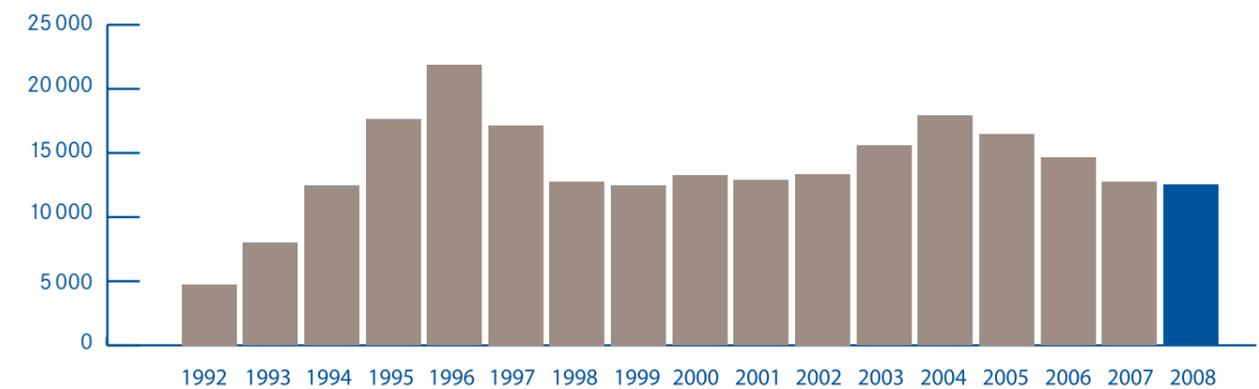
Les activités industrielles regroupent l'exploitation des centres de stockage de l'Aube, la surveillance du Centre de stockage de la Manche et les activités liées aux petits producteurs de déchets et aux sites pollués.

a) Centres de surface

> Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité (CSFMA)

Ce centre, ouvert en 1992, offre un service industriellement sûr pour le stockage des déchets de faible et moyenne activité.

Volume livré (m³) au CSFMA depuis son ouverture



En 2008, les livraisons de déchets au Centre de l'Aube ont représenté environ 12 550 m³, niveau quasi équivalent à 2007 et qui devrait, d'après les prévisions, perdurer pour les trois ans à venir. Fin 2008, le volume total stocké sur le Centre s'élève à 219 939 m³ soit environ 22 % de la capacité théorique du Centre. Ce volume correspond à 96 ouvrages remplis. Six couvercles de cuve ont été stockés en 2008, soit 24 au total au CSFMA. L'activité de l'installation de compactage reste faible avec le traitement de seulement 8 890 fûts.

Une nouvelle phase de construction d'ouvrages neufs a démarré mi-2008 avec la réalisation du troisième ouvrage pour les couvercles de cuve et les travaux préparatoires pour la construction de 8 ouvrages destinés aux colis à enveloppe durable.

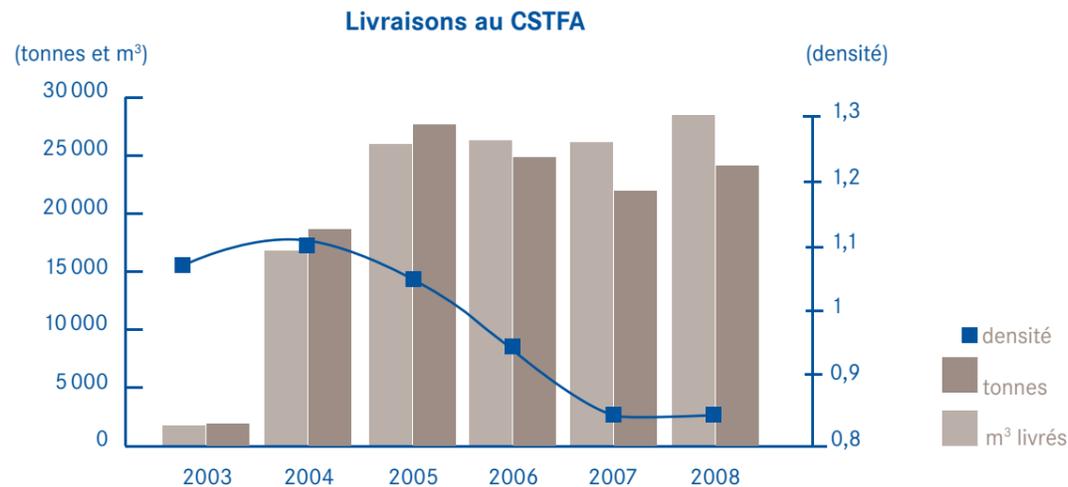
Aucun événement ou incident n'a été déclaré en 2008, et seul un écart a été constaté au mois d'août, relatif à la mise en évidence d'un point de contamination très localisé dans un des locaux de l'atelier de conditionnement des déchets. Par ailleurs quatre inspections ont été menées par l'Autorité de sûreté et un seul constat mineur a été émis. L'absence d'événement ou d'écarts significatifs a permis d'économiser certaines expertises ou études particulières habituellement réalisées dans ce cas.

La dosimétrie des agents reste bien maîtrisée avec une dose de 1,75 mSv pour l'agent le plus exposé du Centre (toutes entreprises confondues).

La surveillance de l'environnement n'a pas mis en évidence d'impact des activités du centre sur l'environnement. Pour autant, un léger marquage en tritium a été décelé dans les prélèvements d'un des piézomètres du site et des instrumentations plus approfondies par forage dans la nappe sont prévues pour mesurer la teneur en tritium.

Le résultat de l'activité pour 2008 s'élève à 4,5 M€.

> Centre de stockage de déchets de très faible activité (CSTFA)



Le CSTFA, situé sur la commune de Morvilliers, a obtenu son autorisation d'exploitation en 2003. Ce Centre est destiné à accueillir principalement les déchets issus du démantèlement des installations nucléaires de base et constitue une filière spécifique pour les déchets TFA.

En 2008, 24 117 tonnes ont été reçues, correspondant à 28 466 m³ livrés (contre 26 100 m³ en 2007).

La densité de 0,85 est à peu près équivalente à celle de 2007 (0,84 en 2007).

L'un des points marquants de l'exercice est l'entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008 d'un contrat opérateur global avec obligation de résultat pour l'ensemble des prestations d'exploitation, de travaux et de fonctionnement du Centre, confié à SARP Industries-VINCI Terrassement pour une durée minimum de six ans.

L'exploitation du CSTFA n'a généré aucun incident ou événement et seule une déclaration relative à une contamination d'un transport arrivant sur le site a été adressée à l'Autorité de sûreté.

Le chiffre d'affaires en hausse, principalement en raison de l'augmentation des tonnages, conjuguée à des charges stables et quelques effets positifs ponctuels, génère un résultat net à l'équilibre pour la première fois depuis la mise en service du centre.

À noter que, comme pour 2006 et 2007, l'activité en 2008 a bénéficié d'un complément exceptionnel de prix.

> Centre de stockage de la Manche (CSM)

Plus de 500 000 m³ de déchets ont été stockés sur ce Centre, le dernier colis ayant été reçu en 1994, après 25 années d'exploitation. En janvier 2003, le Centre est officiellement entré en phase de surveillance à la suite de la parution des textes réglementaires régissant cette étape de la vie d'un stockage.

Deux rapports ont été finalisés en 2008 pour être remis à l'ASN au tout début 2009. Il s'agit, d'une part, de la révision du rapport de sûreté et, d'autre part, du dossier sur la pérennité de la couverture définitive. Ces deux documents sont fondamentaux pour la suite de la vie du Centre puisque les conclusions qui découleront de leur examen conditionneront,

pour les années à venir, aussi bien les travaux qui seront à mener sur la couverture que la nature et les modalités de la surveillance à mettre en place.

Les travaux de confortement des panneaux 109 et 110 qui font suite à la mise en sécurité réalisée l'an dernier n'ont pu être effectués cette année du fait de raisons climatiques défavorables et de la nécessité d'obtenir au préalable une autorisation de l'Autorité de sûreté. Ils demeurent pour autant programmés pour 2009. Des travaux de même nature sur le talus nord du Centre sont également prônés par les experts consultés. Enfin, les investigations en toiture de la couverture sont prévues au premier semestre 2009, leur résultat étant attendu par l'ASN pour enrichir le dossier couverture remis en janvier 2009. Les travaux évoqués ci-avant ont été valorisés et leur prise en compte dans le compte de résultat de l'activité Centre Manche induit une perte importante sur la période 2004-2008.

b) Activités liées aux petits producteurs de déchets et aux sites pollués

La filière « petits producteurs » consiste à proposer un service complet de gestion, de la collecte à la prise en charge du déchet, pour les quelque 200 m³ produits chaque année par les secteurs hospitalo-universitaires et de recherche. En complément de cette filière pour laquelle des solutions définitives de gestion existent, l'Andra s'est attachée à mettre en œuvre des dispositifs opérationnels permettant d'apporter des solutions à des besoins exprimés ou non encore explicites. Bien qu'ils ne représentent pas des volumes importants, les déchets concernés pourraient en effet occasionner des risques pour leur détenteur ou pour l'environnement s'ils n'étaient pas correctement gérés. Deux secteurs particuliers ont ainsi émergé : les objets radioactifs (paratonnerres, objets au radium) et les sites pollués par des substances radioactives.

Les tarifs de la filière « petits producteurs » ont connu une augmentation en 2008 limitée à l'inflation, conformément à l'objectif de stabilité fixé dans le contrat État-Andra.

L'incident survenu à la Socatri en juillet 2008, concernant des rejets de carbone 14 dans l'atelier de traitement des déchets, a eu des conséquences importantes sur les activités des petits producteurs. La collecte des déchets a été suspendue pendant environ deux mois, d'où une baisse de chiffre d'affaires constatée par rapport aux années précédentes. Les charges fixes de l'activité sont en conséquence moins bien amorties ce qui génère un résultat déficitaire. Le traitement à la Socatri ne reprendra qu'au second semestre 2009. Jusqu'à la reprise, les déchets non traités issus du guide d'enlèvement sont entreposés sur les surfaces disponibles louées par l'Andra à la Socatri depuis octobre.

La loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs officialise le principe d'attribution d'une subvention de l'État contribuant au financement des missions d'intérêt général. Le reliquat du fonds radium a été soldé dans sa quasi-intégralité sur l'exercice 2008, la subvention publique assurant ensuite le financement nécessaire pour achever les opérations sur les sites concernés.

La Commission nationale des aides dans le domaine radioactif (CNAR), créée en 2007, a notamment pour mission de statuer sur la prise en charge aidée de certains déchets radioactifs. Une plaquette d'information à destination des élus locaux a été réalisée et diffusée au niveau national au dernier trimestre 2008, à la suite de la parution de la circulaire interministérielle d'information sur les missions d'intérêt général confiées à l'Andra et les conditions de recours à la subvention publique. La plaquette d'information a également été adressée aux services de secours et aux syndicats de traitement de déchets.

6. Subvention publique

La loi de finances attribue une subvention de 4 465 K€ à l'Andra en 2008. La subvention encaissée s'élève à 3 223 K€. La subvention encaissée, non utilisée du fait du report d'un chantier relevant des sites pollués, est reportée en 2009.

Parmi les activités bénéficiant de la subvention figurent :

- la réalisation de l'Inventaire national ;
- l'enlèvement d'objets radioactifs comme, par exemple, les paratonnerres ou les objets au radium ;

- la location d'une surface disponible pour l'entreposage ;
- le traitement de dossiers particuliers et des sites pollués, non financés par le secteur privé ;
- les actions générales relatives à la mission de service public et plus particulièrement les actions d'information et de formation, par exemple auprès des pompiers.

7. Autres activités

Inventaire national

La loi de programme du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, confie à l'Andra la mission « d'établir, de mettre à jour tous les trois ans et de publier l'inventaire des matières et déchets radioactifs présents en France ainsi que leur localisation sur le territoire national ». Cette activité est financée intégralement par la subvention publique au titre des missions d'intérêt général de l'Andra.

Les activités 2008 ont porté essentiellement sur l'élaboration de l'édition 2009 de l'Inventaire, en particulier l'appui aux exploitants pour les déclarations (stocks de déchets, prévisions, entreposage et matières radioactives) ainsi que l'analyse et la synthèse de ces dernières en vue de la rédaction des fiches familles et du rapport de synthèse. Des évolutions de l'outil informatique de télédéclaration ont également été nécessaires. Ainsi, 672 K€ ont été dépensés au titre de cette mission.

International

La mission de diffusion du savoir-faire de l'Agence est définie dans l'article 14 de la loi de programme du 28 juin 2006. L'Andra assure une présence active au sein des instances européennes et internationales en vue de faire connaître et de diffuser les positions nationales dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs. De plus, elle participe activement au dialogue avec les agences homologues au travers des différents accords de collaboration mis en place. Enfin, l'Agence participe aux principales manifestations internationales pour présenter ses programmes et ses résultats.

8. Sécurisation du financement des charges nucléaires futures

L'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ». Deux textes d'application sont venus préciser cet article en 2007 : le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à « la sécurisation du financement des charges nucléaires ».

Les provisions identifiées doivent ensuite faire l'objet, « au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la publication de la loi », soit fin 2011, d'une constitution d'actifs (« actifs dédiés ») afin de garantir le financement de ces obligations futures. Le niveau de trésorerie de l'Agence permet de garantir la sécurisation du financement des charges de moyen et long terme de l'Agence, qui devrait être effective à fin 2008. Les provisions correspondantes sont détaillées dans la note 24 des états financiers, ainsi que leur sensibilité au taux d'actualisation retenu.

9. Développement durable

Madame Marie-Claude Dupuis, directrice générale de l'Andra, a signé le 2 avril 2008, avec 32 autres organismes publics, la Charte de développement durable des établissements publics et entreprises publiques, en présence de Monsieur Jean-Louis Borloo, ministre d'État, de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. Les quatre engagements de cette charte sont :

- 1) de mener une réflexion stratégique en matière de développement durable et de la faire partager avec les parties prenantes ;
- 2) de la traduire dans sa politique, ses projets et son management ;

- 3) d'élaborer un document stratégique et d'en rendre compte ;
- 4) d'élaborer et de piloter un plan d'actions.

L'Andra a développé ainsi une stratégie dans différents domaines, en particulier les achats écoresponsables (bureautique, véhicules, papiers et cartouches d'encre écoresponsables labellisés NF Environnement, restauration d'entreprise, mobiliers et fournitures en bois venant de forêts durablement gérées, produits de nettoyage éco labellisés NFE) les efforts d'économies d'énergie et de réduction de sa consommation de papier (13 000 feuilles par an et par agent en moyenne). Le contrat quadriennal État-Andra 2009-2012 fixe des objectifs ambitieux pour l'Agence, dans la droite ligne du Grenelle Environnement et de la Charte développement durable.

À compter de l'exercice 2008, l'Agence établit un rapport annuel sur ses actions en matière de développement durable.

10. Évolution prévisible de la situation de l'Agence

Tout comme 2008, 2009 sera une année de production de résultats et de rédaction des rapports de synthèse en vue d'atteindre des objectifs fixés pour l'Agence. Les principaux objectifs pour l'année 2009 sont :

- le lancement de la campagne d'investigations géologiques et de concertation sur les sites qui seront désignés par le Gouvernement pour l'implantation d'un centre FA-VL ;
- pour le projet HA-MAVL : la proposition de la zone d'implantation des installations de surface (ZIIS) et de la zone d'intérêt pour les reconnaissances approfondies (ZIRA) d'ici fin 2009 ;
- l'ouverture au public en juin 2009 du Centre technologique (CTE) qui exposera des démonstrateurs technologiques ;
- la poursuite des études concernant la création d'une installation d'entreposage et le renforcement des moyens de contrôle des colis sur les centres de stockage ;
- la validation par le conseil d'administration d'une stratégie de développement des activités de l'Agence à l'international ;
- la signature du nouveau contrat de financement pour le CSTFA ;
- la préparation d'un nouveau contrat de financement pour le CSFMA ;
- la publication en juin 2009 de la nouvelle édition de l'Inventaire national.

Les perspectives financières pour 2009 sont favorables avec un résultat positif attendu de 3 M€. D'une part, le nouveau contrat TFA en cours de finalisation devrait permettre de rétablir la situation économique de cette activité. D'autre part, les conclusions du contrôle fiscal confirment l'encaissement attendu en 2009 au titre du crédit impôt recherche relatif aux dépenses engagées au cours de l'exercice 2005. Pour mémoire, il est rappelé que le ministère du Budget a indiqué au conseil d'administration de décembre 2008 que les coûts futurs liés au stockage et à l'entreposage des terres Bayard, dont l'Andra prendra la pleine responsabilité en 2009, seront financés le moment venu par l'État, ce qui permettra de neutraliser la provision à constituer dans les comptes de l'Agence.

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2008

1- Bilan, compte de résultat et flux de trésorerie

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)

	Cf. note	2008		2007	2006	
		Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles	(13)	7 744	6 346	1 398	1 441	1 345
Immobilisations corporelles	(14)	515 641	222 811	292 830	297 682	310 579
Immobilisations financières		81	0	81	31	32
Actif immobilisé		523 466	229 157	294 309	299 154	311 956
Stocks et en-cours	(15)	14 260	517	13 743	12 256	14 975
Avances et acomptes versés		29	0	29	18	672
Créances						
Créances clients	(16)	23 954	799	23 155	26 983	41 451
Autres créances	(17)	161 367	5	161 362	130 827	110 807
		185 321	804	184 517	157 810	152 258
Divers						
Valeurs mobilières de placement	(18)	57 161	0	57 161	79 274	29 182
Disponibilités	(18)	11 753	0	11 753	157	20
		68 914	0	68 914	79 431	29 202
Charges constatées d'avance	(19)	5 073		5 073	4 467	4 898
Actif circulant		273 597	1 320	272 277	253 982	202 005
Écarts de conversion actif		22		22	0	2
Total général		797 085	230 477	566 608	553 136	513 963

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)

	Cf. note	2008	2007	2006
Capitaux propres				
Report à nouveau	(20)	34 162	28 745	27 630
Résultat de l'exercice		4 364	5 417	1 115
Subventions d'investissement	(21)	59 713	64 207	69 024
Provisions réglementées	(22)	93 254	91 227	89 128
		191 493	189 596	186 897
Autres fonds propres				
Avances conditionnées	(23)	205 443	206 033	209 433
Provisions	(24)			
Pour risques		1 288	302	283
Pour charges		31 838	30 407	27 410
		33 126	30 709	27 693
Dettes				
Emprunts-dettes auprès étab. crédit	(25)	28 972	23 370	30 058
Emprunts-dettes financières divers	(26)	575	522	515
Avances et acomptes reçus	(27)	8 607	7 301	6 618
Dettes fournisseurs	(28)	38 095	36 278	19 479
Dettes fiscales et sociales	(29)	9 938	9 605	9 968
Dettes sur immobilisations	(30)	3 493	10 866	11 601
Autres dettes	(31)	6 719	18 322	6 457
		96 399	106 264	84 696
Produits perçus d'avance	(32)	40 143	20 532	5 239
Écarts de conversion passif		4	2	5
Total général		566 608	553 136	513 963

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)

	2008		2007	2006	Cf. note
	France	Étranger	Total		
Production vendue (chiffre d'affaires)	151 553	317	151 870	120 913	90 425 (01)
Production stockée			1 516	-2 698	-1 181
Production immobilisée			22 828	16 322	28 938 (02)
Production de l'exercice			176 214	134 537	118 182
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 534	2 521	3 405
Variation des stocks			29	-18	-45
Autres achats et charges externes			117 338	83 808	76 401 (03)
Valeur ajoutée			56 313	48 225	38 421
Subventions d'exploitation reçues et reprises de subventions d'investissement			4 916	4 242	6 164 (04)
Impôts, taxes et versements assimilés			17 899	14 027	11 425 (05)
Charges de personnel			33 605	29 970	28 807 (06)
Excédent brut d'exploitation			9 725	8 471	4 353
Dotations d'exploitation					(07)
- Sur immobilisations			32 062	28 424	24 991
- Sur actif circulant			127	70	67
- Pour risques et charges			3 687	2 799	3 409
Reprises d'exploitation					(07)
- Sur immobilisations			0	0	0
- Sur actif circulant			23	41	58
- Pour risques et charges			1 737	847	3 857
Autres produits			28 712	28 428	22 026 (08)
Transferts de charges			408	400	434
Autres charges			264	149	204
Résultat d'exploitation			4 465	6 745	2 058
Produits financiers			1 990	1 586	987
Charges financières			1 582	2 505	1 522
Résultat financier			408	-919	-535 (09)
Résultat courant avant impôts			4 873	5 826	1 523
Produits exceptionnels			4 515	5 975	4 211
Charges exceptionnelles			4 367	6 354	4 589
Résultat exceptionnel			148	-379	-378 (10)
Impôt sur les bénéfices			657	30	30 (11)
Bénéfice			4 364	5 417	1 115 (12)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers d'euros)

	2008	2007	2006
Résultat net	4 364	5 417	1 115
Amortissements et provisions	36 504	33 539	26 867
(Plus-) ou moins-values sur cessions	88	2 255	458
Subventions d'investissement virées à résultat	-4 518	-4 877	-4 720
Virement à résultat de la Q-P des investissements financés	-25 752	-23 638	-18 674
Capacité d'autofinancement (CAF)	10 686	12 696	5 046
(Augmentation)/diminution des stocks et en-cours	-1 487	2 719	1 193
(Augmentation)/diminution des créances d'exploitation	-6 943	14 590	-272
Augmentation/(diminution) des dettes d'exploitation	-6 961	28 793	-8 903
A - Trésorerie provenant (affectée) à l'exploitation	-4 705	58 798	-2 936
Acquisition d'immobilisations	-27 572	-18 034	-31 399
Cession ou réduction d'immobilisations	267	157	486
Financement des dépenses d'investissement	22 702	16 568	40
Autres fonds propres	15	-452	28 619
(Augmentation)/diminution des créances sur immobilisations	470	653	-723
Augmentation/(diminution) des dettes sur immobilisations	-7 372	-736	3 227
B - Trésorerie provenant (affectée) aux investissements	-11 490	-1 844	250
Augmentation/(diminution) des dettes financières	40	-7	-41
Augmentation/(diminution) des emprunts bancaires	-1 250	-1 250	-1 250
C - Trésorerie provenant (affectée) au financement	-1 210	-1 257	-1 291
D - Variation de trésorerie (A + B + C)	-17 405	55 697	-3 977
E - Trésorerie à l'ouverture	76 050	20 353	24 330
F - Trésorerie à la clôture (D + E)	58 645	76 050	20 353

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES (en milliers d'euros)

Emplois	2008	2007	2006
Acquisition d'immobilisations			
- Incorporelles	489	256	418
- Corporelles	27 031	17 759	30 978
- Financières	52	19	3
Remboursement dettes financières	1 250	1 250	1 250
Autres emplois	1 270	1 106	688
Total des emplois	30 092	20 390	33 337
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)	4 272	9 077	2 198

Ressources	2008	2007	2006
Capacité d'autofinancement	10 686	12 697	5 046
Cessions d'immobilisations	265	137	337
Augmentation fonds propres	15	-452	28 619
Remboursement prêts accordés	2	2	3
Autres ressources	23 396	17 083	1 530
Total des ressources	34 364	29 467	35 535
Variation du fonds de roulement net global (emploi net)	0	0	0

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (en milliers d'euros)

	2008			2007	2006
	Besoins 1	Dégagement 2	Solde 2-1	Solde	Solde
Variation « exploitation »					
Variation des actifs d'exploitation :					
- Stocks et en-cours	1 487				
- Avances et acomptes versés sur commandes	11				
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation		3 980			
- Autres créances d'exploitation	10 503				
Variation des dettes d'exploitation :					
- Avances et acomptes reçus sur commandes		1 305			
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 795			
- Autres dettes d'exploitation	9 825				
A - Variation nette « exploitation »	21 826	7 080	-14 746	46 759	-8 679
Variation « hors exploitation »					
Variation des autres débiteurs		441			
Variation des autres créditeurs	7 372				
B - Variation nette « hors exploitation »	7 372	441	-6 931	-139	2 504
Total A + B :					
Besoins de l'exercice en fonds de roulement ou Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			-21 677	46 620	-6 175
Variation « trésorerie »					
Variation des disponibilités		10 544			
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		6 861			
C - Variation nette « trésorerie »		17 405	17 405	-55 697	3 977
Variation du fonds de roulement global (total A + B + C)					
Emploi net			4 272	9 077	2 198

2- Principes comptables

Les états financiers de l'Agence pour l'exercice 2008 ont été établis en application des normes, des principes et des méthodes du plan comptable général de 1999 (arrêté du 22 juin 1999) et des dispositions du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 pris en application de la loi n° 83-353 du 30 avril 1983.

2.1 - Options, exceptions

2.1.1 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables de leur utilisation. Ils sont généralement amortis suivant le mode linéaire.

Les immobilisations du Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte (CSFMA) font l'objet d'un mode d'amortissement correspondant au *prorata* de l'utilisation effective des capacités de stockage.

Le Laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne (LS) a été considéré comme « une installation à caractère spécifique ». Ce classement a été motivé par l'usage spécifique de l'installation qui a été défini par l'article 5 du décret du 3 août 1999. La publication du décret du 23 décembre 2006 qui a prorogé au 31 décembre 2011 le terme de l'autorisation d'exploitation du LS qui avait été initialement fixé au 31 décembre 2006 a conduit l'Agence à amortir, sur une durée au plus égale à 6 ans, les acquisitions et les mises en service effectuées à partir de cette date ainsi que la valeur nette comptable au 31 décembre 2005 de l'ensemble des composantes de ce Laboratoire.

Considérant qu'une banalisation du site dédié au stockage des déchets très faiblement actifs (CSTFA) était hypothétique à l'issue de la période d'exploitation et de surveillance, l'Agence a jugé prudent de constater un amoindrissement de la valeur du terrain d'emprise de l'installation en proportion de la quantité de déchets stockés rapportée à la capacité de stockage du site.

Les choix exercés par l'Agence à propos des options introduites par le règlement CRC 2004-2006 sont :

- la comptabilisation en charges des frais d'acquisitions des immobilisations ;
- la comptabilisation en charges du coût des emprunts finançant la constitution d'une immobilisation ;
- la comptabilisation en charges des coûts de développement.

2.1.2 - Financement des investissements

Les financements reçus des producteurs pour les investissements des centres de stockage ont été enregistrés, jusqu'au 31 décembre 1998, en subventions d'investissement dont la reprise en résultat est effectuée selon le même rythme que l'amortissement des biens qu'elles financent. À compter de l'exercice 1999, la facturation aux producteurs des dépenses d'investissement financées par ces derniers est inscrite en produits constatés d'avance et est rapportée au résultat de l'exercice, au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

Concernant les dépenses d'investissement relatives aux recherches sur l'entreposage et le stockage profond des déchets radioactifs, leur financement a été enregistré, pour la période 1999-2006, en avances conditionnées, au regard de la convention de financement et de suivi de la construction du LS et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un centre de stockage en profondeur. À compter de 2007, l'affectation du fonds recherche aux dépenses d'investissement est inscrite en produits constatés d'avance et rapportée en résultat au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

2.1.3 - Traitement comptable du fonds recherche

Dans le cadre de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, les choix exercés par l'Agence sur le traitement du fonds destiné au financement des recherches et des études sur l'entreposage et le stockage profond des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue, sont les suivants :

- enregistrement du produit du fonds « recherche » en chiffre d'affaires non soumis à TVA, étant entendu que le financement de ce fonds, assuré par le produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base (INB), est collecté auprès des producteurs de déchets dans des conditions similaires à celles qui prévalaient dans le cadre de la convention de financement 1999-2006 et destiné à couvrir les coûts d'une activité de même nature ;
- inscription du fonds non consommé au titre d'un exercice en « autres dettes », avec une neutralisation séparée des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel.

2.1.4 - Provisions pour risques et charges

Les passifs éventuels, dont l'obligation envers un tiers demeure improbable à la date de clôture des comptes, ne sont pas comptabilisés mais éventuellement mentionnés dans l'annexe.

L'Agence ayant choisi de couvrir par des cotisations d'assurance (abondement d'un actif de couverture) ses obligations en matière d'indemnités de fin de carrière de ses salariés, elle n'enregistre pas de provision. Le montant des droits acquis est inscrit en prime d'assurance à hauteur des versements effectués, le complément couvrant les droits au terme est présenté dans l'annexe sur les engagements hors bilan. La valorisation de ces obligations est réalisée depuis 2008 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié principalement.

2.1.5 - Traitement comptable du crédit d'impôt en faveur de la recherche

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé au cours de l'exercice de son encaissement ou de son imputation sur la dette d'impôt sur les sociétés. Le crédit d'impôt perçu au cours de l'exercice est enregistré, compte tenu du caractère récurrent des raisons pour lesquelles ce crédit est obtenu, en produits d'exploitation.

2.2 - Informations complémentaires

2.2.1 - L'Agence a fait l'objet d'une vérification de sa comptabilité du 21 janvier au 16 mai 2008 dont le contrôle a porté sur les exercices 2005-2006 et la rectification sur les créances de crédit d'impôt recherche.

2.2.2 - Les événements de mouvement de talus détectés en 2007 et 2008 sur la couverture du Centre de stockage de la Manche ont conduit l'Agence à constituer une provision à hauteur des travaux de mise en sécurité et de confortement des talus concernés. Dans l'attente de l'instruction par l'Autorité de sûreté nucléaire du rapport de sûreté diffusé par l'Andra début 2009 sur l'intérêt d'une nouvelle couverture plus pérenne, aucune charge supplémentaire n'a été inscrite en provision.

2.2.3 - Liste des principales abréviations

CSA : Centres de stockage de l'Aube (CSFMA + CSTFA)

CSFMA : Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte

CSTFA : Centre de stockage des déchets de très faible activité

CSM : Centre de stockage de la Manche

LS : Laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne

CTE : Centre technologique

HA-MAVL : s'applique aux déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue

FA-VL : s'applique aux déchets de faible activité à vie longue

L'appellation « **nucléaire diffus** » regroupe les activités liées aux petits producteurs, aux sites pollués et à l'enlèvement des déchets radioactifs détenus par les particuliers et les services publics.

3- Notes au compte de résultat (en milliers d'euros)

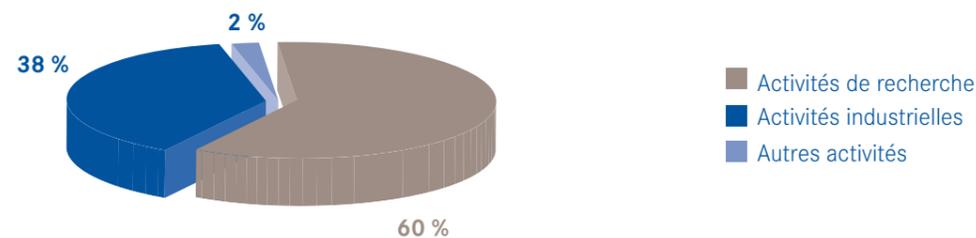
Note 1 : Chiffre d'affaires par activité

En K€	Cf. note	2008	2007
HA-MAVL	(a)	87 107	60 284
FAVL		3 997	2 421
Suivi colis profonds		429	408
CSFMA		37 001	36 606
CSTFA	(b)	11 468	10 109
CSM		5 492	5 805
Nucléaire diffus		3 634	4 584
Transports		219	118
Autres activités		2 523	579
		151 870	120 913

(a) En application des principes comptables, le chiffre d'affaires de cette activité correspond principalement au produit perçu au titre de la taxe additionnelle à la taxe INB (97 713 K€ en 2008, contre 88 030 K€ en 2007), diminué du report sur l'exercice suivant du produit non consommé (1 358 K€ en 2008, contre 11 220 K€ en 2007) et du produit constaté d'avance relatif au financement des dépenses d'investissements (22 679 K€ en 2008, contre 16 565 K€ en 2007).

(b) Le chiffre d'affaires de l'activité du CSTFA intègre un complément de prix à la tonne de 117,88 € pour 2008 et 114,95 € pour 2007, en application des avenants exceptionnels signés avec les producteurs respectivement en avril 2008 et en mars 2007, soit un complément de chiffre d'affaires facturé de 2 375 K€ pour 2008 et 2 287 K€ pour 2007. La progression du chiffre d'affaires de l'exercice 2008 s'explique à hauteur de 1 080 K€ par une augmentation des livraisons de colis non standard.

Répartition du CA 2008



Note 2 : Production immobilisée

En K€	Cf. note	2008	2007
LS	(a)	17 788	16 054
CTE		4 882	0
CSFMA		158	268
		22 828	16 322

(a) La production immobilisée 2008 sur le site de Bure correspondant pour 14 980 K€ au programme d'essais et expérimentations.

Note 3 : Autres achats et charges externes

Les autres achats et les charges externes correspondent à :

En K€	Cf. note	2008	2007
Achats non stockés de matières et fournitures		4 654	4 091
Sous-traitance	(a)	90 339	61 251
Primes d'assurance	(b)	2 452	2 076
Études et recherches		6 524	4 931
Personnel extérieur à l'entreprise		546	414
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		1 334	1 393
Déplacements, missions et réceptions		1 287	1 061
Autres comptes		10 202	8 591
		117 338	83 808

(a) L'augmentation de ce poste concerne à 80 % les programmes de recherche relatifs aux déchets HA-MAVL et à 10 % la réalisation de nouveaux ouvrages sur le CSFMA.

(b) L'augmentation des primes d'assurance concerne les indemnités de fin de carrière (1 300 K€ en 2008, contre 650 K€ en 2007). Le doublement de ces indemnités résulte de leur assujettissement aux cotisations sociales et à la nouvelle contribution résultant de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008, atténué de la prise en compte d'une table de rotation du personnel propre à l'Agence et non plus statistique.

Note 4 : Subventions d'exploitation et reprises de subventions d'investissement

En K€	Cf. note	2008	2007
Subvention publique	(a)	2 532	1 844
Reprise de subventions d'investissement	(b)	2 282	2 181
Autres subventions	(c)	102	217
		4 916	4 242

(a) Ce poste comprend, outre le Fonds Radium, la subvention de l'État destinée au financement des missions d'intérêt général de l'Agence : inscrite en loi de finances 2008 pour 4 465 K€, elle a été versée à hauteur de 3 232 K€, soit une augmentation de 70 % par rapport au versement 2007 (le reliquat de versement de 1 232 K€ serait susceptible d'être reporté en 2009, en complément de la subvention inscrite dans le PLF 2009). Le montant consommé au titre de 2008 s'élève à 1 998 K€ (dont 24 K€ au titre des dépenses d'investissements) et le reliquat restant à consommer de 1 448 K€.

(b) Ce poste représente la partie des subventions d'investissement reprises en résultat, au rythme de l'amortissement économique, des immobilisations correspondantes (cf. § 2 des principes comptables).

(c) Ce poste intègre principalement les recettes perçues par l'Agence au titre du programme européen ESDRED (démonstrateurs technologiques).

Note 5 : Impôts, taxes et versement assimilés

L'augmentation de ce poste s'explique pour 2 372 K€ par l'entrée de l'Agence dans le champ d'application de la taxe sur salaires à compter de l'exercice 2008, en raison du non-assujettissement à la TVA du produit de la taxe additionnelle à la taxe INB.

Note 6 : Charges de personnel

En K€	2008	2007
Salaires et traitements	22 946	20 436
Charges sociales	10 659	9 534
	33 605	29 970

Catégorie	2008	2007
Ingénieurs et cadres	254	226
Agents de maîtrise	4	4
Employés administratifs	85	83
Techniciens	36	37
Ouvriers	4	4
	383	354

La progression de 12 % des charges de personnel de l'exercice 2008 par rapport à 2007 reflète notamment la croissance de l'Agence en termes d'effectifs.

L'effectif mensuel moyen a progressé de 8 % pour atteindre 383 personnes en 2008, dont 66 % d'ingénieurs et cadres.

Au titre de l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'Agence conclu le 19 juin 2008 pour la période 2008-2010, une prime d'intéressement de 834 K€ plafonnée à 4 % de la masse salariale brute a été provisionnée au titre de l'exercice 2008. L'ensemble du personnel a perçu en 2008 une prime d'intéressement brute de 756 K€ au titre de l'exercice 2007.

Note 7 : Dotations et reprises d'exploitation

En K€	Cf. note	Dotations		Reprises	
		2008	2007	2008	2007
Amortissements					
Immobilisations incorporelles		546	272		
Immobilisations corporelles	(a)	31 505	28 135		
		32 051	28 407	0	0
Dépréciations					
Immobilisations		11	17		
Stocks et en-cours		23	65	24	26
Créances clients		104	5		15
		138	87	24	41
Provisions					
Pour risques		817	48	1	12
Pour charges		2 870	2 751	1 736	835
		3 687	2 799	1 737	847

(a) Dont 25 318 K€ de dotations aux amortissements relatives aux investissements HA-MAVL (21 997 K€ en 2007).

Note 8 : Autres produits

En K€	Cf. note	2008	2007
Reprise du financement des investissements	(a)	25 647	22 308
Crédit d'impôt recherche	(b)	3 051	6 100
Autres		14	20
		28 712	28 428

(a) Ce flux intègre la reprise en résultat, au rythme de l'amortissement économique, des produits perçus au titre du financement des investissements de l'Agence, dont 25 297 K€ pour HA-MAVL (cf. §2 des principes comptables).

(b) En application du §2 des principes comptables, ce poste correspond d'une part à l'encaissement du crédit d'impôt recherche des années 2003 et 2004, obtenu respectivement au cours des exercices 2007 et 2008 pour 6 100 K€ et 2 394 K€, et d'autre part à l'imputation de la charge d'impôt sur les sociétés 2008 pour 657 K€.

La demande de remboursement du crédit d'impôt recherche 2004 déposée initialement pour 5 735 K€ a fait l'objet d'une admission partielle des services fiscaux à hauteur de 2 394 K€, au regard de la proposition de la DVNI d'amortir les installations du laboratoire souterrain sur une durée fiscale de 50 ans et non sur une durée bornée à l'autorisation administrative. À l'issue du règlement d'ensemble du dossier en février 2009 ramenant la durée fiscale à 20 ans, un complément de 388 K€ devrait être perçu par l'Andra en 2009 au titre du CIR 2004.

Note 9 : Résultat financier

En K€	Cf. note	2008	2007
Produits			
Sur intérêts et produits assimilés		708	63
Reprise sur provisions		87	73
Différences positives de change		28	20
Plus-value sur cessions de valeurs mobilières	(a)	1 167	1 430
		1 990	1 586
Charges			
Dotations financières aux provisions		258	88
Intérêts et charges assimilées	(b)	1 301	2 411
Différences négatives de change		13	6
Moins-value sur cessions de valeurs mobilières	(c)	10	0
		1 582	2 505
Résultat financier		408	-919

(a) Ce poste se compose des plus-values sur cessions de valeurs mobilières (3 377 K€ en 2008, soit une augmentation de 1 947 K€ par rapport à 2007 provenant à 70 % des placements du fonds recherche), déduction faite de la neutralisation du résultat financier du fonds « recherche » (2 210 K€ pour 2008). La rentabilité des taux actuariels est en progression sur 2008 (4,06 % pour les placements hors fonds « recherche » et 4,34 % pour les placements du fonds « recherche » contre respectivement 3,49 % et 4,11 %).

(b) Dont 967 K€ (1 029 K€ pour 2007) représentatifs de la charge d'intérêts relative au prêt souscrit pour le financement de la construction du CSTFA, 295 K€ au titre de l'actualisation des provisions pour charges de long terme (1 078 K€ pour 2007).

(c) Les moins-values 2008 correspondent à la cession en octobre 2008 d'un portefeuille de fonds commun de placement détenu pour 1 201 K€.

Note 10 : Résultat exceptionnel

En K€	Cf. note	2008	2007
Produits			
Sur opérations de gestion		10	0
Produits des cessions d'éléments d'actif		265	138
Subventions d'équipements virées au résultat		2 340	4 027
Reprises sur amortissements dérogatoires		1 900	1 780
Reprises aux provisions		0	30
		4 515	5 975
Charges			
Sur opérations de gestion		1	10
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		353	2 393
Dotations aux amortissements dérogatoires		3 927	3 879
Dotations aux dépréciations		86	72
		4 367	6 354
Résultat exceptionnel		148	-379

Note 11 : Impôt sur les bénéfices

L'Agence a comptabilisé au titre de l'exercice 2008 une charge d'impôt sur les bénéfices de 657 K€ correspondant à l'imposition de son résultat fiscal, après imputation de son report déficitaire de 1 705 K€ au 31 décembre 2007.

En application des principes comptables de l'Agence, la créance détenue au titre du crédit d'impôt en faveur de la recherche de l'exercice 2005 a été imputée sur la charge d'impôt sur les bénéfices 2008.

En K€	Cf. note	2008
Crédit d'impôt recherche 2004	(a)	388
Crédit d'impôt recherche 2005	(a)	835
Crédit d'impôt recherche 2006	(a)	3 981
Crédit d'impôt recherche 2007		6 482
Crédit d'impôt recherche 2008		13 489
		25 175

(a) Les créances non comptabilisées au titre des déclarations de crédit d'impôt recherche déposées pour les exercices 2004 à 2007 ont fait l'objet d'une rectification consécutive à la position de l'administration fiscale sur la durée des amortissements fiscaux des installations du Laboratoire de recherche.

Note 12 : Résultat par activité

En K€	Cf. note	2008	2007
HA-MAVL	(a)	0	0
FAVL		551	358
Suivi colis profond		144	105
CSFMA		4 613	2 837
CSTFA	(b)	187	-1 422
CSM	(c)	-698	0
Nucléaire diffus	(d)	-921	104
Transport		9	-7
Investissements spécifiques et agréments colis		-21	62
Activités internationales		-301	-234
Hors convention	(e)	801	3 614
		4 364	5 417

(a) La « convention de financement et de suivi de la construction des laboratoires et des études de qualification des milieux géologiques » prévoyait une rémunération de l'Agence conditionnée par l'atteinte d'objectifs sur le respect d'enveloppes budgétaires pour la réalisation d'études et de travaux relatifs à la faisabilité d'un stockage de déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue en couches géologiques profondes. Dans un rapport de février 2008, l'Agence a sollicité une rémunération complémentaire qui a fait l'objet d'une contestation en août 2008. Le calcul de cette marge découle :

- d'une part de l'exclusion de l'assiette des dépenses concernées dont l'origine ne relève pas de sa responsabilité (interruption du chantier demandée par l'Inspection du travail et imposée par l'ordonnance du TGI de Bar-le-Duc du 20 juin 2002, suite à l'accident survenu le 15 mai 2002) ;
- d'autre part de la réévaluation des dépenses sur la base des indices de révision qui lui paraissent devoir être retenus, en précision de l'article correspondant de la convention, inapplicable.

(b) Dont charges financières sur emprunt : 967 K€ en 2008 (1 029 K€ en 2007).

(c) Le résultat prend en compte les travaux relatifs aux confortements du panneau 102 est et du talus nord pour 863 K€ dont le financement n'entre pas dans le périmètre de la convention 2004-2008.

(d) Le résultat déficitaire résulte d'une revalorisation des provisions pour charges à hauteur de 922 K€.

(e) Le résultat intègre notamment le résultat de l'activité financière de l'Agence (hors fonds « recherche » et charges financières sur emprunt TFA) pour 1 611 K€ et l'encaissement du crédit d'impôt recherche non imputé sur l'impôt sur les sociétés (2 394 K€ en 2008, contre 6 100 K€ en 2007).

4- Notes au bilan (en milliers d'euros)

4.1 Bilan actif

Note 13 : Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend exclusivement la valeur des logiciels à usage interne.

Note 14 : Immobilisations corporelles

Valeurs brutes en K€	2008	2007	Variation		
			Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste
Terrains, agencements et aménagements	30 635	28 008	2 621		6
Constructions, agencements et aménagements	160 460	159 624	760	64	140
Installations à caractère spécifique	222 232	212 170	8 049	481	2 494
Matériel et outillage, agencements	74 357	73 963	492	141	43
Installations générales, agencements	170	170			
Matériel de transport	1 134	1 549	87	502	
Matériel de bureau et informatique	5 471	5 479	289	286	-11
Emballages récupérables	24	24			
Immobilisations corporelles en cours	21 158	9 111	14 733		-2 686
	515 641	490 098	27 031	1 474	-14
Immobilisations incorporelles	7 744	7 245	489	4	14

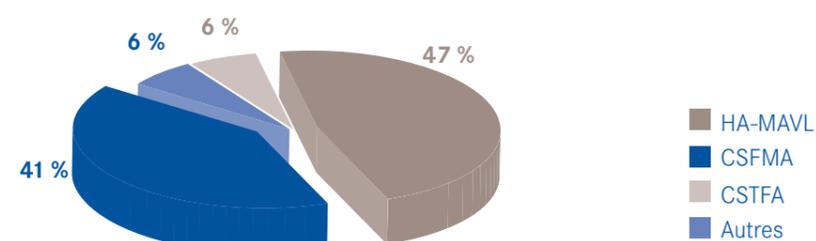
L'augmentation brute des immobilisations corporelles s'élève à 27 031 K€ en 2008, contre 17 759 K€ en 2007.

Au 31 décembre 2008, les investissements bruts cumulés (immobilisations incorporelles et corporelles) dédiés à l'activité des centres s'élèvent à 214 263 K€ pour le CSFMA et 29 836 K€ pour le CSTFA. Ces derniers incluent un actif de 1 644 K€, en contrepartie des coûts de dépose et démantèlement des différents bâtiments comptabilisés au passif en application du règlement CRC 2004-06 sur les actifs.

Les investissements bruts cumulés réalisés pour l'activité de recherche HA-MAVL s'élèvent à 247 424 K€ au 31 décembre 2008, dont 39 240 K€ financés par le fonds « recherche » depuis 2007.

La valeur des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2008 s'élève à 21 158 K€ dont 19 996 K€ pour HA-MAVL.

Investissements bruts au 31/12/2008



Note 14 (suite) : Immobilisations corporelles

Amortissements et dépréciations en K€	2008	2007	Variation		
			Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste
Terrains, agencements et aménagements	4 755	4 373	382		
Constructions, agencements et aménagements	49 235	45 950	3 298	13	
Installations à caractère spécifique	143 315	118 718	24 928	465	134
Matériel et outillage, agencements	21 015	18 981	2 253	97	-122
Installations générales, agencements	149	145	4		
Matériel de transport	555	600	217	262	
Matériel de bureau et informatique	3 763	3 625	434	284	-12
Emballages récupérables	24	24			
	222 811	192 416	31 516	1 121	0

Les immobilisations du CSFMA sont amorties en fonction des quantités de déchets stockés : 11 886 m³ en 2008 (contre 11 700 m³ en 2007) soit, depuis la mise en exploitation, 219 939 m³ pour une capacité totale de 1 040 950 m³.

Les investissements réalisés au titre du laboratoire souterrain font l'objet d'un amortissement dont la durée économique a été bornée à la durée réglementaire d'autorisation d'exploitation fixée initialement au 31 décembre 2006 et prorogée jusqu'au 31 décembre 2011. Cette prorogation a conduit à une révision du plan d'amortissement en 2006, suite à la publication du décret du 23 décembre 2006.

Une dépréciation du terrain d'emprise du CSTFA est dotée depuis sa mise en exploitation en fonction des quantités de déchets stockés : 26 323 m³ en 2008 (24 128 m³ en 2007), soit depuis la mise en exploitation, 115 657 m³ stockés pour une capacité théorique s'élevant à 650 000 m³ (cf. §2 des principes comptables).

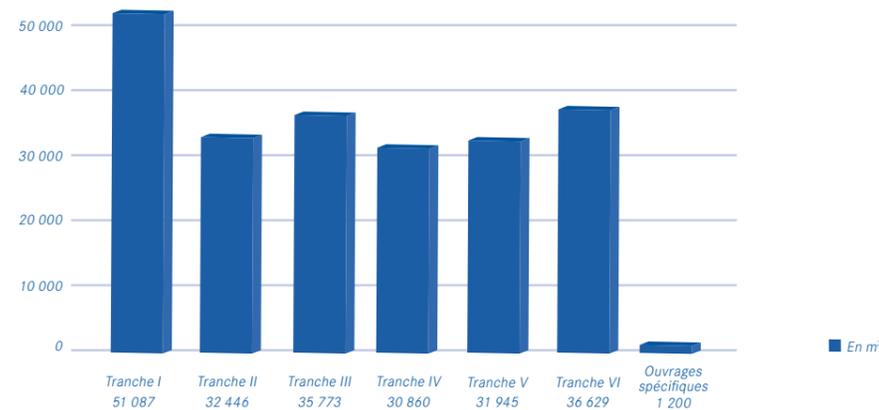
L'actif de remise en état du site constitué en 2005 est amorti suivant le mode linéaire sur la durée d'exploitation du site (57 K€ pendant 30 ans).

Note 15 : Stocks et en-cours

Valeurs brutes en K€	Cf. note	2008	2007
Matières et fournitures consommables	(a)	690	720
Construction de structures d'accueil sur le CSFMA		3 955	453
Construction d'alvéoles sur le CSTFA		1 613	1 613
En-cours de production de biens		5 568	2 066
En-cours de production de services (conditionnement sur le CSFMA)		75	39
Structures d'accueil sur le CSFMA (tranche VI)	(b)	3 412	4 870
Structures d'accueil spécifiques (couvercles de cuves EDF)	(b)	778	747
Alvéoles de stockage sur le CSTFA (tranche I)	(c)	3 737	4 332
Produits finis		7 927	9 949
		14 260	12 774

(a) Le stock magasin du CSFMA comprend essentiellement des pièces de rechange (hors pièces dites de sécurité), du petit outillage et des charges sèches destinées à l'atelier de compactage. Le stock est valorisé au prix moyen pondéré. Une dépréciation a été dotée à hauteur de 517 K€ sur les familles d'articles présentant un faible taux de rotation.

(b) La consommation des différentes lignes d'ouvrages de stockage sur le CSFMA s'élève fin 2008 à 219 939 m³ et se décompose comme suit :



(c) Au 31/12/2008, la consommation des alvéoles de stockage sur le CSTFA est de 115 657 m³ (contre 89 336 m³ au 31/12/2007) pour la tranche I. Cette tranche comportera 6 alvéoles simples et 9 alvéoles doubles. Au 31 décembre 2008, 8 alvéoles étaient fermées, l'alvéole n° 9 était en exploitation.

Note 16 : Créances clients

En K€	Cf. note	2008	2007
Ventes de prestations de services		10 802	16 334
Effets à recevoir		30	2
Factures à établir	(a)	12 270	10 632
Clients douteux ou litigieux	(b)	852	624
		23 954	27 592

(a) Ce poste correspond essentiellement à l'apurement des conventions conclues avec les producteurs de déchets, notamment celui relatif au financement des dépenses de l'année 2006 engagées dans le cadre de la « construction du Laboratoire souterrain et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un stockage profond » (hors demande de révision du P0).

(b) Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est dotée sur chacune d'elles.

Note 17 : Autres créances

Pour l'essentiel, ce poste correspond aux comptes suivants :

En K€	Cf. note	2008	2007
État et autres collectivités publiques	(a)	19 085	9 558
Fournisseurs : rabais, remises, ristournes à obtenir		287	641
Divers produits à recevoir	(b)	141 467	120 536

(a) Le solde à fin 2008 comprend notamment un crédit de TVA de 3 924 K€ et une demande de remboursement de TVA de 7 741 K€ obtenue en janvier 2009.

(b) Dont 140 337 K€ (119 629 K€ en 2007) représentatifs de la charge d'amortissements constatée sur les investissements du LS réalisés jusqu'au 31/12/2006.

Note 18 : Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières de placement sont représentées principalement par des parts de fonds communs de placement, des actions de SICAV et des certificats de dépôt négociable, dont 10 868 K€ concernent le fonds « recherche ».

Les postes du bilan enregistrent les valeurs de placement à leur valeur d'acquisition.

Par ailleurs, à la date de clôture, un calcul de la perte ou du profit latent est effectué sur les fonds communs et SICAV sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Après compensation entre profits et pertes latents, dans une catégorie homogène (FCP - SICAV), les pertes latentes nettes sont, le cas échéant, dépréciées.

Au 31 décembre 2008, il existe un profit latent du portefeuille qui s'élève à 71 K€ (130 K€ à fin 2007).

Note 19 : Charges constatées d'avance

En K€	Cf. note	2008	2007
Soutien économique local du CSTFA	(a)	2 527	2 642
Prestations d'assistance pour les déclarations CIR	(b)	800	1 200
Financement d'une cellule pour contrôles destructifs	(c)	437	0
Autres charges		1 309	625
		5 073	4 467

(a) Ces charges ont fait l'objet d'une déduction, sur le plan fiscal, l'année de leur décaissement.

(b) Ces charges seront reprises suivant le rythme d'imputation ou de restitution des crédits d'impôt recherche correspondants.

(c) Le financement de l'installation sera repris à compter de sa mise en service, sur la durée contractuelle des obligations du propriétaire en matière de droit d'utilisation.

4.2 Bilan passif

Note 20 : Report à nouveau

La variation des capitaux propres de l'Agence correspond à l'affectation au poste « report à nouveau » du résultat bénéficiaire dégagé sur l'exercice 2007 soit 5 417 K€.

Note 21 : Subventions d'investissements

Il s'agit des financements acquis des producteurs pour les investissements de certaines activités ou de la subvention publique pour l'Inventaire national qui sont repris en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes. En conséquence, ces subventions diminueront en corrélation avec l'amortissement des biens qui ont été financés.

Subventions d'investissement reçues en K€	2008	2007	Variation	
			Augmentation	Diminution
CSFMA	192 533	192 654		121
CSM	6 653	6 653		
Activités « Recherche HA-MAVL »	2 734	2 872		138
Inventaire national	191	168	23	
	202 111	202 347	23	259

Subventions d'investissement virées en K€	2008	2007	Variation	
			Augmentation	Diminution
CSFMA	134 070	129 827	4 364	121
CSM	6 062	5 998	64	
Activités « Recherche HA-MAVL »	2 086	2 203	21	138
Inventaire national	180	111	69	
	142 399	138 140	4 518	259

Note 22 : Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires ci-dessous constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens concernés.

En K€	2008	2007	Variation	
			Augmentation	Diminution
Logiciels	1 029	1 034	119	124
Terrains	6 179	5 788	435	45
Constructions	35 682	33 350	3 073	741
Matériel et outillage, agencements	48 909	49 680	172	943
Matériel de transport	339	347	2	10
Matériel de bureau et informatique	1 117	1 028	126	37
	93 254	91 227	3 927	1 900

Note 23 : Avances conditionnées

« La convention de financement et de suivi de la construction des laboratoires souterrains et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un stockage profond », qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1999, stipule que les sommes versées par les producteurs (CEA 17 %, COGEMA 5 %, EDF 78 %) sont susceptibles d'être prises en compte, au cas où les recherches menées dans les laboratoires conduiraient à envisager la création d'un centre de stockage.

Dans le cadre de cette convention, la participation des différents producteurs au financement des dépenses d'investissements pour la construction du LS s'élève en valeur brute à 205 443 K€ à fin 2008.

Note 24 : Provisions pour risques et charges

En K€	Cf. note	2008	2007	Augmentation		Diminution	
				Dotations	Autres augmentations	Montants utilisés	Montants non utilisés et repris
Provisions pour risques							
Risque de change		22	0	22			0
Autre provision pour risques	(a)	1 267	302	1 052		1	86
		1 289	302	1 074	0	1	86
Provisions pour charges							
Médailles du travail	(b)	91	92			0	1
Fonds de concours CSFMA		84	83	1			
Achèvement de travaux nucléaire diffus	(c)	5 951	5 176	1 092		317	
Autres charges sur le CSM	(d)	1 770	1 027	870		127	
Surveillance du CSM : Q - P Andra	(e)	8 375	8 386		133	144	
Achèvement de travaux du CSFMA	(f)	67	68	3		4	
Autres charges sur le CSFMA	(g)	3 187	4 148	156		1 117	
Démantèlement de la presse du CSFMA	(h)	3 869	3 741	128			
Couverture et fermeture définitive du CSFMA	(i)	1 418	1 399	12	7		
Surveillance du CSFMA	(i)	1 522	1 496	4	22		
Autres charges sur le CSTFA	(j)	2 249	1 898	376		25	
Remise en état du CSTFA	(k)	2 248	2 141		107		
Surveillance du CSTFA	(l)	1 007	752	229	26		
		31 838	30 407	2 871	295	1 734	1

(a) Cette provision est constituée pour couvrir les risques identifiés tels que ceux résultant de litiges, non-recouvrement des créances commerciales.

(b) Provision destinée à couvrir le coût de versement probable, aux salariés présents dans l'entreprise, d'une gratification pour l'attribution de la médaille du travail.

(c) Il s'agit des coûts estimés de traitement et d'entreposage des déchets radioactifs issus de la filière du nucléaire diffus en vue de leur élimination future. Les produits ayant déjà été constatés, ce coût est à la charge de l'Agence. Ils comprennent notamment les coûts futurs de stockage sur le centre FA-VL.

(d) Provision destinée à couvrir le coût estimé des travaux à réaliser sur le CSM : outre la rénovation du réseau séparatif gravitaire enterré (RSGE), l'Agence a constitué en 2008 une provision de 864 K€ à hauteur des travaux de mise en sécurité et de confortement du panneau 102 et du talus nord de la couverture.

(e) Cette provision est destinée à couvrir tous les frais de surveillance qui devaient être à la charge de Rhodia (ex - Rhône-Poulenc Chimie) avant la prise en compte des effets d'une transaction conclue entre cette entité et l'Agence et qui a eu pour effet de transférer cette obligation à l'Agence.

(f) Cette provision est représentative du coût estimé des prestations qui restent à la charge de l'Agence pour traiter et stocker les colis livrés par les producteurs et en attente sur le CSFMA et pour lesquels le produit d'exploitation a déjà été enregistré.

(g) Cette provision est destinée à couvrir les coûts futurs induits par le stockage des déchets sur le CSFMA dont 1 648 K€ pour la fermeture provisoire des ouvrages de stockage et 706 K€ au titre du maintien en l'état des étanchéités.

(h) L'Agence a considéré que le périmètre de son obligation de démantèlement des installations du CSFMA était limité à l'atelier de compactage. Le coût technique de cette opération étant totalement doté au 01/01/2005, la valeur nette comptable de l'actif correspondant est implicitement nulle. Cette méthode n'est pas remise en cause par les nouveaux règlements. La prise en charge de cette dépense fera l'objet, le moment venu, d'un contrat entre les producteurs et l'Agence. En conséquence, une créance a été constatée à l'actif.

(i) Ces provisions représentent la quote-part revenant à l'Agence :

- des coûts de couverture définitive et de fermeture du CSFMA (924 K€ au titre des déchets en provenance des moyens producteurs et producteurs dits « occasionnels » et 493 K€ au titre des déchets issus de l'activité du nucléaire diffus) ;
- des coûts relatifs aux prestations à réaliser durant la période de surveillance de ce centre pour les déchets précités (« occasionnels » pour 302 K€ et nucléaire diffus pour 1 220 K€).

(j) Provision destinée à couvrir les coûts futurs induits par l'exploitation du CSTFA dont 2 202 K€ au titre de la couverture définitive des alvéoles de stockage.

(k) L'obligation de l'Agence de remettre en état le site a été expressément stipulée dans l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du CSTFA. Cette provision s'inscrit dans le cadre d'une dégradation dite immédiate du site tel que défini dans le règlement CRC 2004-06 applicable depuis le 1^{er} janvier 2005. L'augmentation de l'exercice, soit 102 K€, correspond à la seule charge de désactualisation de la provision, inscrite en charge financière. Cette provision a pour contrepartie un actif de démantèlement amortissable dont la valeur brute correspond au niveau de la valeur actuelle de la provision estimée à la date de la mise en service du centre (août 2003).

(l) Ces coûts sont provisionnés de manière progressive en fonction de l'utilisation des capacités de stockage du centre afin de rapprocher ces charges des produits d'exploitation correspondants.

Note 24 (suite) : Provisions pour risques et charges - détail : Obligations en matière de sécurisation du financement des charges nucléaires

L'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ».

Deux textes d'application sont venus préciser cet article en 2007 : le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à « la sécurisation du financement des charges nucléaires ». Ils fixent en particulier un double plafond pour le taux d'actualisation à retenir pour le calcul des provisions, ainsi que la nomenclature à utiliser pour répartir les charges par catégorie d'opérations.

Les provisions identifiées doivent ensuite faire l'objet, « au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la publication » de la loi, d'une constitution d'actifs (« actifs dédiés ») afin de garantir le financement de ces obligations futures, soit d'ici juin 2011.

En application de ces textes et des précisions juridiques apportées par l'Autorité administrative sur le périmètre de l'article 20, les provisions concernées par la sécurisation du financement des charges nucléaires sont :

- les charges de surveillance du Centre de stockage de la Manche et du Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité dans l'Aube ;
- les charges de gestion et stockage des déchets à vie courte issus de la filière du nucléaire diffus, notamment les coûts d'entreposage et d'élimination des déchets collectés par l'Agence ayant pour exutoire le futur centre de stockage de déchets radifères (objets au radium, paratonnerres, déchets d'assainissement de sites, etc.) ;
- les charges de fermeture et démantèlement du Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité dans l'Aube.

a) Présentation des provisions selon les catégories de la nomenclature (en milliers d'euros)

Le niveau de provision constitué en valeur actuelle représente près de 40 % de la valeur brute totale des provisions.

En K€	Nomenclature	Hypothèses	Hypothèses	Quote/Part	Valeur brute	Valeur actuelle	
						31/12/08	31/12/07
	Arrêté 21/03/2007	Inflation	Actualisation	Andra	31/12/08	31/12/08	31/12/07
Surveillance CSFMA	Nomenclature 5	2 %	3,5 %	0,47 %	10 847	1 522	1 496
Surveillance CSM	Nomenclature 5	2 %	3,5 %	2,8 %	30 436	8 375	8 386
Couverture et fermeture CSFMA	Nomenclature 5	3 %	3,5 %	1,1 %	1 771	1 417	1 399
Démantèlement presse CSFMA	Nomenclature 5	3 %	3,5 %	100 %	4 881	3 869	3 741
Achèvement travaux nucléaire diffus	Nomenclature 4						
* entreposage déchets radifères		2 %	3,5 %	100 %	682	598	373
* autres achevements de travaux	Conditions 2008		N/A	100 %	5 353	5 353	4 803
					53 970	21 134	20 198

Chaque provision est constituée à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la pleine et entière responsabilité. Concernant plus particulièrement les coûts de démantèlement du CSFMA, la provision est constituée en totalité au passif et une créance de 3 748 K€ est comptabilisée distinctement à l'actif pour la quote-part prise en charge par les tiers (selon l'avis CU CNC 2005-H). Le reliquat des obligations fait l'objet d'une provision et d'une sécurisation de leur financement directement par les exploitants d'installation nucléaire de base ayant livré des déchets sur ces centres, et qui, au titre de la loi du 28 juin 2006, restent responsables de leurs déchets.

À fin 2008, le centre CSFMA est utilisé à hauteur de 23 % de sa capacité de stockage théorique.

b) Principales hypothèses et méthodes retenues pour l'évaluation des charges et incertitudes

Une période de 300 ans est retenue, tant pour la surveillance du CSM (en cours) que pour celle du CSFMA (prévue à l'issue de la phase d'exploitation, à l'horizon 2055). Les coûts de surveillance du CSFMA sont extrapolés par rapport à ceux du CSM

(*pro rata* de la capacité volumique du centre). La surveillance est séquencée en trois grandes phases (« très active », « active » et « passive ») de coût dégressif, le passage d'une phase à l'autre devant faire l'objet de validations réglementaires.

La provision pour élimination des déchets de type radifère présente une échéance inférieure à 10 ans, estimée sur la base du devis initial de 2005 d'un stockage à faible profondeur et à inventaire restreint.

Les évolutions survenues entre la clôture de l'année 2007 et la clôture de l'année 2008 correspondent :

- aux charges d'actualisation des provisions ;
- aux dotations correspondant aux collectes de déchets, pour ceux qui relèvent de la responsabilité de l'Agence, réalisées dans l'année ;
- au surcoût d'entreposage des déchets radifères consécutif au report de la mise en service du centre de stockage FAVL (ouverture en 2019 avec une hypothèse d'un déstockage progressif sur 6 ans).

La révision des estimations brutes est planifiée :

- pour la surveillance du CSM : à l'issue de l'instruction prévue par l'Administration des rapports réglementaires remis fin 2008 conformément au décret autorisant le passage du centre en phase de surveillance ;
- pour la fermeture et la surveillance du CSFMA : à l'issue de la réalisation des études prévues dans le cadre du schéma directeur d'exploitation, à l'horizon 2009 ;
- pour le stockage des déchets radifères : à l'issue de la recherche d'un site d'implantation et de la réalisation des études technico-économiques sur un inventaire et un concept stabilisés en conséquence.

c) Taux d'actualisation retenu

À l'heure actuelle, aucun organisme de référence en matière de comptabilité ne préconise une (ou des) méthode(s) pour l'établissement d'un taux d'actualisation prudent sur de très longues échéances (300 ans) pour des obligations nécessitant une sortie de trésorerie annuelle ne pouvant être reportée en période inflationniste et/ou de contre-performance des placements. C'est la spécificité principale des provisions constituées, qui, associée à la taille et à la structure de l'Agence, justifie la prise en compte d'un taux d'actualisation prudent, que l'Andra juge à même d'absorber les variations d'inflation et de rendement des placements sur 300 ans.

Deux observations peuvent être faites :

- le taux net d'actualisation hors inflation des engagements de retraite de l'État – qui sont également des engagements de longue durée (100 ans) – était de 2 % en 2007 ;
- le choix de l'Andra de retenir un taux net de 1,5 % est cohérent avec la réflexion économique sur l'actualisation à long terme développée dans le rapport sur le prix du temps et la décision publique qui lie le niveau du taux d'actualisation avec celui du taux de croissance à long terme⁽¹⁾.

Les taux retenus pour l'actualisation dans les comptes de l'Agence au 31 décembre 2008 sont déterminés, provision par provision, selon les règles suivantes :

Options retenues	Taux	
	Inflation	Actualisation
Cat. 1 : Provisions > 30 ans et < 30 ans et > 10 ans/profil de dépense linéaire	2 %	3,5 %
Cat. 2 : Provisions < 30 ans et > 10 ans/profil de dépense ponctuelle	2 %	5 %
Cat. 3 : Provisions < 10 ans	Conditions économiques de l'exercice	
Si indice TP (travaux publics) majoritaire dans la dépense	3 %	

(1) Rapport du groupe d'experts présidé par Daniel Lebègue pour le Commissariat général du Plan, La Documentation française, 2005.

Les provisions concernées par l'application de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relèvent de la première catégorie de provisions (cat.1) pour la fermeture, couverture du CSFMA ainsi que la surveillance de ce dernier et celle du CSM. Le taux réel est donc proche de 1,5 % pour la composition des actifs dédiés s'y référant. La provision relative à l'élimination et le stockage des déchets radifères relève de la troisième catégorie.

Le taux d'actualisation retenu doit être inférieur à un plafond réglementaire « égal à la moyenne arithmétique sur les quarante-huit derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30 ans), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée d'un point » (art. 3 de l'arrêté) et doit être inférieur au taux de rendement anticipé des actifs de couverture.

La valeur du plafond réglementaire est de 4,25 % majoré de 1 point, soit un plafond de 5,25 %. Sur les 48 derniers mois, la valeur minimale du TEC 30 (publié par Natixis depuis le 02/07/2001) a été de 3,45 % et sa valeur maximale de 5 %.

Les placements de l'Andra ont obtenu un rendement moyen en 2008, tous placements confondus, de 4,21 % et sur les 10 dernières années de 3,28 %.

Cette valeur n'est qu'indicative en l'absence d'actifs dédiés dont il est prévu qu'ils soient constitués avant l'échéance réglementaire de juin 2011.

d) Sensibilité des provisions au taux d'actualisation retenu

Les simulations de provisions en valeur actualisée (hypothèse d'inflation de 2 %) ainsi que le rapport « valeur actuelle/valeur brute » permettent d'appréhender la sensibilité et les risques inhérents aux effets d'actualisation :

En K€	Actualisation				
	3 %	3,5 %	4 %	4,5 %	5 %
Total des provisions (article 20)	26 669	21 134	17 655	15 275	13 551
Ratio Valeur actuelle/Valeur brute	49 %	39 %	33 %	28 %	25 %

Du fait du profil des dépenses, majoritairement linéaires, et de très long terme (300 ans), la variation du taux d'actualisation a un impact fort sur les provisions constituées par l'Agence. Pour illustration, si le rendement effectif à terme était plus favorable de 0,5 %, les provisions à constituer diminueraient de 16 %. La sensibilité des provisions Andra à une variation du taux d'actualisation est donc élevée, ce qui justifie d'autant plus de rester prudent sur le taux d'actualisation retenu nonobstant les espérances de rendement (à moyen terme compte tenu de l'absence d'instrument financier à très long terme) des futurs actifs dédiés.

e) Situation de l'exploitant au regard des dispositions prévues par l'article 20

L'Agence devra présenter au conseil d'administration une stratégie de constitution des actifs dédiés pour être mise en œuvre à mi-2011. L'avis n° 2007-AV-0037 du 20 novembre 2007 rendu par l'Autorité de sûreté nucléaire à la suite de l'examen des premiers rapports triennaux des exploitants nucléaires sur la sécurisation du financement des charges nucléaires n'a pas remis en cause les hypothèses ou les méthodes retenues par l'Andra.

Note 25 : Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

En K€	Cf. note	2008	2007
Emprunts			
Octroi par Dexia crédit local	(a)	25 000	25 000
Remboursement		- 6 375	- 5 125
Intérêts courus		78	83
		18 703	19 958
Dettes			
Banques créditrices		10 241	3 381
Autres		28	31
		28 972	23 370

(a) L'Agence a eu recours en 2003 à un emprunt pour financer la construction du CSTFA remboursable trimestriellement sur 20 ans par amortissement constant.

Note 26 : Emprunts et dettes financières divers

Pour un montant s'élevant en 2008 à 470 K€ (430 K€ en 2007), ce poste enregistre les sommes déposées par les fournisseurs et les utilisateurs de sources scellées radioactives, en garantie de la reprise desdites sources par le fabricant.

Note 27 : Avances et acomptes reçus

Ils correspondent à des avances reçues des producteurs pour les études et la réalisation du LS pour 2 791 K€, à des acomptes à moins d'un an à l'origine pour 950 K€ (573 K€ en 2007) et au solde de l'avance financière annuelle relative au contrat de prise en charge des déchets sur le CSTFA pour 4 865 K€. Seuls les acomptes effectivement perçus sont comptabilisés.

Note 28 : Dettes fournisseurs

En K€	Cf. note	2008	2007
Dettes fournisseurs			
Factures d'achats de biens et services	(a)	24 596	22 816
Factures non parvenues		13 499	13 462
		38 095	36 278
Dettes sur immobilisations			
Factures d'achats de biens immobilisés	(a)	1 963	5 172
Factures d'immobilisations non parvenues		1 530	5 694
		3 493	10 866

(a) Les conditions de paiement stipulées dans les conditions générales d'achat sont fixées à 30 jours fin de mois date de réception de facture pour tout nouveau contrat signé depuis décembre 2007. Au 31/12/2008, le pourcentage des factures échues de plus de 30 jours s'élève à 7%.

Note 29 : Dettes fiscales et sociales

En K€	Cf. note	2008	2007
Dettes sociales		6 397	7 735
Dettes fiscales	(a)	3 541	1 870
		9 938	9 605

Note 30 : Autres dettes

Les éléments significatifs du poste sont les suivants :

En K€	Cf. note	2008	2007
Clients : avoirs à établir		1 461	3 722
Dettes à l'égard des établissements et entreprises publiques	(a)	1 889	1 889
Fonds « recherche » non consommé (cf. § 2 des principes comptables)		1 358	11 221
Divers : charges à payer		1 549	925

(a) Dettes provenant d'accords d'accès réciproques des salariés (accords de mobilité).

Note 31 : Produits perçus d'avance

En K€	Cf. note	2008	2007
Prestations restant à réaliser		3 811	2 358
Financement des investissements (cf. § 2 des principes comptables)	(a)	35 838	17 597
Financement des stocks		494	576
		40 143	20 532

(a) Dont 22 675 K€ d'investissements financés en 2008 par le fonds « recherche » et 4 154 K€ de reprise selon le rythme des amortissements pratiqués.

4.3 - État des créances et dettes au 31/12/2008

État des créances en K€	Cf. note	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
De l'actif immobilisé				
Immobilisations financières (1) (2)		81	3	78
De l'actif circulant				
Avances et acomptes versés		29	29	
Clients douteux ou litigieux		852	852	
Autres créances clients		23 102	18 619	4 483
Personnel et comptes rattachés		10	10	
Sécurité sociale et autres organismes		13	13	
État et autres collectivités publiques				
- Impôts sur les bénéfices	(a)	0	0	
- Autres impôts et taxes		525	525	
- Divers		18 560	18 560	
Débiteurs divers		142 259	1 362	140 897
Charges constatées d'avance		5 073	1 342	3 731
		190 504	41 315	149 189
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		0		
(2) Remboursements obtenus		2		

État des dettes en K€	Cf. note	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)					
- À 1 an maximum à l'origine		10 347	10 347		
- À plus d'1 an à l'origine		18 625	1 250	5 000	12 375
Emprunts et dettes financières divers		575	208	81	286
Avances et acomptes reçus		8 607	8 607		
Fournisseurs et comptes rattachés		38 095	38 095		
Personnel et comptes rattachés		4 740	4 740		
Sécurité sociale et autres organismes		1 656	1 656		
État et autres collectivités publiques					
- Impôts sur les bénéfices	(a)	0	0		
- Taxe sur la valeur ajoutée		1 690	1 690		
- Autres impôts et taxes		1 851	1 851		
Dettes sur immobilisations		3 493	3 493		
Autres dettes		6 719	6 489	170	60
Produits constatés d'avance		40 143	28 298	11 319	526
		136 541	106 724	16 570	13 247
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		0			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 250			

(a) La créance de crédit d'impôt en faveur de la recherche a été imputée à hauteur de 657 K€ sur l'impôt sur les bénéfices.

4.4 - Produits à recevoir et charges à payer

En K€	2008	2007
Produits à recevoir		
Créances clients	12 270	10 631
Autres créances	142 279	122 068
Valeurs mobilières de placement	27	0
	154 576	132 699
Charges à payer		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	105	114
Emprunts et dettes financières divers	105	92
Dettes fournisseurs	15 029	19 156
Dettes fiscales et sociales	8 199	6 302
Autres dettes	3 011	4 648
	26 449	30 312

4.5 - Tableaux des engagements

En K€	Cf. note	2008	2007
Engagements donnés			
Avals et cautions		0	0
Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière	(a)	0	64
		0	64
Engagements reçus			
Avals, cautions et garanties	(b)	26 399	32 452
Autres engagements		0	0
		26 399	32 452
Engagements réciproques			
Élimination des déchets issus de l'assainissement des sites pollués orphelins	(c)	7 616	6 939
		7 616	6 939

(a) Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière concernent tous les membres du personnel de l'Agence et sont couverts par un contrat d'assurance collectif.

En K€	2008	2007
Passif social	5 813	4 589
Montant des droits acquis et comptabilisés	5 826	4 526
Montant des droits au terme qui inclut les droits acquis	25 085	15 255
Charge actuelle probable	10 371	8 726

L'augmentation en 2008 des droits acquis et droits au terme est induite par l'assujettissement des indemnités aux cotisations sociales et de la nouvelle contribution, en application de la loi de financement de Sécurité sociale 2008.

(b) Dont garantie financière donnée par un établissement de crédit, conformément aux exigences des articles L. 511-1 et suivants du Code de l'Environnement pour 22 335,9 K€.

(c) Estimation des coûts de l'élimination de terres contaminées provenant d'une intervention de l'Agence à la demande de l'administration pour mettre en sécurité et assainir un site pollué orphelin. La poursuite des travaux sera réalisée au fur et à mesure du recouvrement des financements correspondants.

_INSTANCES

Conseil d'administration

Monsieur François-Michel GONNOT

Président du conseil d'administration de l'Andra
Député de l'Oise
Nommé membre par décret du 2 mai 2005
Nommé président par décret du 30 mai 2005

En qualité de représentants de l'État

Monsieur Philippe SAINT RAYMOND

Ingénieur général des Mines
Nommé par décret du 2 mai 2005

Monsieur Laurent MICHEL

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
Direction générale de la prévention des risques
Nommé par décret du 11 octobre 2006

Monsieur Gabriele FIONI

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Direction générale de la recherche et de l'innovation
Nommé par décret du 14 janvier 2009 en remplacement de Monsieur Dominique GOUTTE

Direction du budget

(en attente de nomination)

Monsieur Patrick DESBORDES

Ministère de la Défense
Ingénieur général de l'armement
Directeur de l'unité de management « nucléaire, biologique et chimique »
Nommé par décret du 14 janvier 2009 en remplacement de Monsieur Dominique MONVOISIN

Monsieur Jean-Luc RICHON

Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
Direction générale de la santé
Nommé par décret du 6 juin 2008 en remplacement de Monsieur Jean-Luc GODET

En qualité de représentants des activités économiques intéressées par l'action de l'établissement

Madame Catherine CHEVALIER

Mission en écologie hospitalière
Assistance publique des hôpitaux de Paris
Nommée par décret du 28 septembre 2005

Monsieur Philippe PRADEL

CEA/SACLAY
Directeur de l'énergie nucléaire
Nommé par décret du 22 février 2007

Monsieur Daniel LEROY

Directeur de la division combustibles d'EDF
Nommé par décret du 2 mai 2005
Monsieur Denis HUGELMANN
Groupe Areva
Directeur du secteur aval
Nommé par décret du 4 janvier 2007

En qualité de personnalités qualifiées dans les domaines relevant de la compétence de l'établissement

Monsieur Dominique LE QUEAU

Directeur de l'Institut national des sciences de l'univers du CNRS
Nommé par décret du 21 novembre 2006

Madame Chantal JOUANNO

Présidente de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Nommée par décret du 30 juillet 2008 en remplacement de Madame Michèle PAPPALARDO

Membre nommé par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Madame Geneviève FIORASO

Députée de l'Isère
Nommée par l'OPECST le 17 juin 2008 en remplacement de Monsieur Christian BATAILLE

En qualité d'administrateurs salariés Administrateurs élus en 2005

Monsieur Bertrand VIGNAL - CFDT

Monsieur Jean-Baptiste POISSON - CGT

Monsieur Scott ALTMANN - CGT

(en remplacement de Madame Florence BECH)

Monsieur Pierre MAULER - CGC

(en remplacement de Monsieur Bernard PALLARD)

Monsieur Jean-Marie KRIEQUER - CGC

Madame Catherine COBAT-VITTECOQ - CGC

(en remplacement de Madame Eugénie VIAL)

Monsieur Michel NICOLAS - CGC

Assistent également au conseil d'administration

- le commissaire du gouvernement Monsieur Pierre-Franck CHEVET représenté par **Monsieur Pierre-Marie ABADIE**
- le contrôleur général **Monsieur Bernard ABATE**
en remplacement de Monsieur Daniel MÉTAYER depuis le 1^{er} décembre 2008
- la directrice générale de l'Andra **Madame Marie-Claude DUPUIS**
- le secrétaire du comité d'entreprise **Monsieur Charles MEURVILLE** *en remplacement de Monsieur Éric SUTRE*

Comité financier

Monsieur Bertrand MICHELET

Ministère de la Défense
Direction générale de l'armement
Nommé par arrêté du 28 avril 2008 en remplacement de Monsieur Pierre CHARTAGNAC

Monsieur Philippe PRADEL

Commissariat à l'énergie atomique (CEA)
Directeur de l'énergie nucléaire

Monsieur Daniel LEROY

EDF
Directeur de la division combustibles

Monsieur Denis HUGELMANN

Groupe Areva
Directeur du secteur aval

Madame Catherine CHEVALIER

Assistance publique des hôpitaux de Paris
Mission en écologie hospitalière

Monsieur Alexandre TISSERANT

Ministère
Chargé du budget

Assistent également au comité financier

Monsieur Bernard ABATE

Commissariat à l'énergie atomique (CEA)
Contrôleur général

Monsieur Thomas BRANCHE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT)
Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

Conseil scientifique

Monsieur Claude DETRAZ

Président
Retraité - Ancien directeur de la recherche au CERN
Docteur en physique

Monsieur Jésus ALONSO

Ingénieur de l'université polytechnique de Madrid
Directeur de projet au sein d'Enresa (Espagne)

Monsieur Michel CALLON

Directeur de recherche et professeur à l'École des Mines de Paris

Monsieur Marc PANET

Ancien président-directeur général de FC International
Ingénieur civil des Mines

Madame Anne FLÛRY-HÉRARD

Docteur en médecine - Chercheur au CEA
Conseillère auprès du Haut-Commissaire à l'énergie atomique

Monsieur Alexandre ERN

Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées
Professeur à l'ENPC

Monsieur Michel VAUCLIN

Docteur en sciences physiques
Directeur de recherche au CNRS

Monsieur Marc DEMARCHE

Ingénieur civil en électromécanique
Directeur du site GIE Euridice (Belgique)

Monsieur Pierre TOULHOAT

Docteur en géochimie
Chef de projet au CEA et au CNRS

Monsieur Kastriot SPAHIU

Docteur en chimie inorganique
Coordinateur de recherche chez SKB (Suède)

Monsieur Laurence ROBB

Docteur en géologie
Professeur à l'université du Witwatersrand (Afrique du Sud) et à l'université d'Oxford (Angleterre)

Monsieur Hervé CHAMLEY

Professeur honoraire de sédimentologie de l'université des sciences et technologies de Lille

Peuvent également y assister :

Monsieur François-Michel GONNOT

Président du conseil d'administration de l'Andra

Madame Marie-Claude DUPUIS

Directrice générale de l'Andra

_RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Versailles, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ANDRA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Agence à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.2.1.3 « Traitement comptable du fonds Recherche » de l'Annexe relatif aux options et exceptions aux principes comptables mises en œuvre dans le cadre spécifique des activités de l'Agence concernant le fonds Recherche institué par la loi du 28 juin 2006. Les principes comptables retenus conduisent à neutraliser, à chaque niveau de compte de résultat, les éventuels soldes résiduels pour restituer au plan comptable l'économie d'équilibre du régime mis en œuvre par les textes.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Les notes 1.2.1.1 et 1.2.1.2 de l'Annexe exposent les règles et principes comptables relatifs aux immobilisations notamment ceux concernant le Laboratoire de recherche souterrain et le financement des investissements.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'Agence, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et

des informations fournies dans les notes de l'Annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

L'Agence constitue des provisions pour couvrir, notamment, les dépenses de démantèlement, d'entreposage, de stockage et de surveillance, telles que détaillées dans la note 24 de l'Annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses retenues en matière d'actualisation des provisions. Une analyse de sensibilité du taux d'actualisation, présentée en note 24 c) de l'Annexe, traduit l'incidence des hypothèses retenues.

Nous rappelons que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient différer, parfois de manière significative. Étant en outre précisé que s'agissant d'une législation récente des ajustements seront nécessairement constatés en fonction d'une part, de précisions qui pourront intervenir de la part des autorités de Tutelle et d'autre part, des retours d'expérience.

Nous attirons votre attention sur le fait que les charges futures relatives à l'activité industrielle de l'Agence, feront, dans leur majorité, l'objet de financements spécifiques des Producteurs. Dans ce contexte, les provisions constituées,

ayant une incidence sur le compte de résultat de l'Agence, ne couvrent que les seules dépenses assumées par l'ANDRA, la quote-part résiduelle des charges étant financée dans le cadre de contrats comptabilisés en chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'exécution des prestations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents annexés sur la situation financière et les comptes annuels.

Le Chesnay et Paris la Défense, le 30 avril 2009

Les commissaires aux comptes



Bernard P. GERMOND



Denis MARANGE



AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS
1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex
Tél. : 01 46 11 80 00
www.andra.fr